



Les avantages financiers

- Possibilités de **financement** par les Caisses de retraite ou par le Conseil général (*Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA, Prestation de Compensation du Handicap - PCH, aide sociale...*).
- Possibilités de **réduction d'impôts** sur le revenu avec déduction de 50 % des sommes versées sur le revenu imposable, dans la limite du seuil fixé par la loi.

L'ADPAH, compétence et expérience

250 aides à domicile régulièrement formés sur les spécificités liées à la prise en charge de la dépendance ou du handicap et à la relation d'aide.

20 accueillants ou encadrants administratifs à l'écoute des besoins des personnes aidées.

40 années d'expérience et de savoir-faire au service des personnes âgées et handicapées, pour des usagers très satisfaits avec une note de 8,75 sur 10 (*enquête 2012*).

ADPAH certifiée NF SERVICES
AUX PERSONNES A DOMICILE



Services aux personnes à domicile (NF 311)
Cette marque prouve la conformité à la norme NF X50-056 et garantit que le respect de la déontologie, l'accueil, l'analyse de la demande, l'élaboration de l'offre de service, le devis, le contrat, les dispositions pour l'intervention, les compétences des personnes, le suivi, le traitement des réclamations et l'analyse de la satisfaction du client sont contrôlés régulièrement par AFNOR Certification - 11, rue Francis de Pressensé - 93571 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX.



ADPAH

Tél. : 04 76 32 74 30
adpah@paysvoironnais.com
Accueil : du lundi au vendredi
8 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
à ÉcoCité - 740, bd du Guillon
38500 Coublevie
Adresse postale : 40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex



ADPAH

Aide à Domicile
aux Personnes Âgées & Handicapées

- ☞ VIE QUOTIDIENNE
- ☞ AIDE À LA PERSONNE
- ☞ ACTIVITÉS VIE SOCIALE

7 jours/7
8 h - 20 h



Des services de qualité

L'ADPAH est certifiée « NF Services aux personnes à domicile » attestant de son engagement qualité au plus près des besoins des personnes aidées.

+ FACILES

- des démarches simplifiées: l'aide à domicile est employé par l'ADPAH et le service s'occupe de toutes les formalités administratives.
- une aide possible pour remplir le dossier de demande d'aides financières.

+ RAPIDES

- une mise en place des prestations au plus vite.
- une coordination avec les autres professionnels accompagnants.

+ SUIVIS

- un suivi personnalisé régulier et réactif de la personne aidée, assuré par un personnel encadrant compétent (*travailleurs sociaux*).
- l'association régulière des familles à la prise en charge.
- la coordination avec les autres services sociaux concernés (*Conseil général, CCAS...*).

+ CONTINUS

- une continuité de service (*avec remplacement du salarié en cas d'absence*).
- un dispositif d'astreinte en week-ends et jours fériés.

L'ADPAH propose une offre de services 7 j / 7 (week-ends et jours fériés compris), de 8 h à 20 h pour faciliter la vie quotidienne des retraités, personnes âgées dépendantes, personnes adultes malades ou en situation de handicap.

LES+
- interventions sur mesure
- sans soucis
- meilleure qualité de vie !

Des interventions variées et complètes

- **VIE QUOTIDIENNE** : entretien ménager et du linge, courses, préparation de repas...
- **AIDE À LA PERSONNE** : prise de repas, toilette et changes, déplacements...
- **ACTIVITÉS AUTOUR DE LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE** : aide aux démarches administratives, accompagnements extérieurs...

